Questions sur la veille juridique

I. Rôles des enseignants

1. Les enseignants peuvent-ils proposer des sources ?

Il faut bien concevoir la veille juridique comme un moyen d'accéder à la connaissance et de l'actualiser. Pour le professeur, l'objectif n'est pas de transmettre des connaissances, mais de poser les moyens d'accès, c'est-à-dire la démarche de veille. Plusieurs étapes peuvent être identifiées :

- l'identification du champ de recherche (sous-thèmes ou problématiques),
- la formulation du besoin d'information,
- l'identification des sources pertinentes,
- la validation et la hiérarchisation des informations,
- la structuration des informations recueillies…..

Le travail sur les sources est important, y compris afin de repérer les différents niveaux de validité. Les professeurs peuvent proposer des sources, les étudiants en apporter d'autres. Les sources proposées par les enseignants peuvent donc compléter celles identifiées par les étudiants. Il s'agit donc d'impulser une dynamique de recherche, permettre d'élargir le spectre de la recherche en proposant d'autres pistes.
On peut noter que les bacheliers STG ont tous conduit une étude en classe de terminale, et ont déjà été confrontés à cette démarche. Il semble donc opportun de mobiliser les acquis des élèves sur la méthodologie de la recherche documentaire (recherche, traitement et exploitation de l'information).

2. Les enseignants peuvent-ils proposer des sous-thèmes et/ou des problématiques ?

Un outil a été conçu par un professeur de l'académie de Lyon, Yolande Barreau. Cet outil diffusé au niveau national va dans ce sens et permet d'identifier des sous-thèmes, des questions, La démarche de veille suppose que la formulation de sous-thèmes doit être le résultat d'un travail collectif, le professeur avec la classe.
Par ailleurs, il peut être envisagé d'intégrer à la démarche de veille, des situations professionnelles rencontrées lors de la formation (PPE, stages).
Dans le cas ou le thème de veille ferait l'objet d'une déclinaison en thèmes et sous thèmes afin d'affiner la démarche de recherche, il faudra tout de même veiller à mettre en place une phase de mutualisation qui permettra à chacun de disposer d'un corpus documentaire abordant les différents aspects du thème de veille. En effet, l'évaluation de ce thème dans le cadre de l'épreuve E3 nécessite que les différentes problématiques liées au thème aient été abordées.
Il peut être envisagé de s'appuyer sur le contenu formatif de l'expérience des stages des étudiants, ainsi que sur l'analyse des projets personnalisés encadrés pour identifier des situations susceptibles de mobiliser une activité de veille.

3. Doit-on organiser des synthèses collectives ?

Pourquoi pas. Cette suggestion a été formulée lors de diverses journées de formations. A chaque fois, la question de l'étudiant « passager clandestin » revient.
Ces synthèses collectives peuvent être organisées par groupe, avec une organisation permettant d'individualiser la contribution de chacun, ce qui permettra d'éviter les stratégies d'évitement de certains étudiants.

4. Peut-on formaliser le suivi des étudiants ? (ou une autonomie totale est-elle souhaitable ?

C'est un acte de formation, il y a donc du suivi, de la guidance (variable selon les étudiants et les besoins), une évaluation, ….
Ce suivi du travail des étudiants peut contribuer à les préparer efficacement à l'examen, à cet égard il peut mobiliser les critères d'évaluation suivants :

- Appréhension de l'identification du cadre juridique dans lequel s'exerce l'action de l'organisation (Institutions, règles de droit…)
- Respect de la méthodologie de recherche d'informations à caractère juridique (identification des sources pertinentes, articulation des différentes sources…)
- Acquisition d'une méthode d'exploitation d'une documentation à caractère juridique (modalités d'analyse de cette documentation compte tenu de sa spécificité, acquisition du vocabulaire approprié…)

- Analyse de documents à caractère juridique en vue de produire une synthèse adaptée au besoin initial : aptitude à formaliser une problématique, à rédiger des éléments de réponse à partir de la problématique mise en évidence)
- Aptitude à analyser ses pratiques professionnelles en lien avec le thème juridique à étudier (mobilisation des situations professionnelles vécues ou observées pour faire le lien avec le thème juridique).

II. Les étudiants de BTS- SIO

1. Quel type de contenu les étudiants doivent-ils extraire de leur démarche de veille ?
Les contenus portent sur les différentes sources, l'évolution récente du droit sur ce point en faisant apparaître la hiérarchie des différentes sources. L'idée est de positionner les étudiants en situation d'appréhender le cadre juridique dans lequel ils seront amenés à situer leur action. Faire acquérir des compétences et connaissances juridiques qui s'appliquent aux problématiques de l'informatique et du numérique.

2. Ce contenu devra-t-il être restitué de mémoire lors de l'examen ?
Oui, mais ce ne sera pas une question de connaissance, des sujets 0 sont prêts à être diffusés. Les questions relatives à la veille solliciteront de la part des étudiants la capacité à utiliser la démarche et/ou le résultat de la veille pour traiter une situation professionnelle.

3. La démarche de veille doit-elle prendre appui sur les situations professionnelles vécues dans le cadre des stages ?
Les démarches mises en œuvre, ainsi que les informations recueillies et exploitées doivent prendre appui sur le thème de veille, le cas échéant sur un sujet tiré de ce thème. En revanche, le fait de mobiliser les informations recueillies pour répondre à des problématiques rencontrées dans le cadre de l'expérience de l'étudiant en stage ne peut que faciliter la capacité du candidat à analyser une situation professionnelle.

III. Evaluation

Evaluation en cours d'année

1. **Peut-on évaluer le travail de veille fourni par les étudiants en cours d'année ?**
La veille est bien un acte de formation, il y a donc évaluation (compétences de recherche d'information, synthèses produites). Les modalités d'évaluation peuvent aussi bien prendre appui sur une restitution en cours d'années (sous forme d'exposé par exemple, ou de dossier écrit remis à l'enseignant), que sur une restitution dans le cadre d'évaluations écrites sur le format de l'épreuve E3.

2. **Peut-on envisager de les évaluer en situation professionnelle sur les 4 heures sur le thème actuel ? (sur le modèle de l'épreuve 2,5 +1,5)**
Il y a une progressivité, partir sur le modèle des sujets 0 ou de l'évaluation ponctuelle de l'examen semble trop ardu en début la formation. Il faut envisager d'installer une progressivité. Mais, il est important de donner sens à ce travail en questionnant les étudiants sur le thème de veille, par exemple à partir de situations professionnelles ou des PPE. L'utilisation de cette connaissance dans des situations professionnelle fait partie de cette activité.

Evaluation finale

1. **Le questionnement relatif à la veille prendra la forme d'une ou de plusieurs questions ?**
Ce sera une ou plusieurs questions (Se référer à la définition de l'épreuve)

2. **Le questionnement prendra-t-il appui sur un contexte professionnel donné ou sera-t-il une question de type « réflexion structurée » ?**
Les deux cas sont envisageables (voir définition de l'épreuve et sujets 0), y compris en demandant une réflexion structurée dans le cadre de mission en lien avec un contexte professionnel.

3. Y aura-t-il un lien entre les deux parties de l'épreuve ?

Il n'y aura pas forcément deux parties distinctes. Les questions sur la veille peuvent être intégrées à la globalité du sujet.

4. Quelle sera la proportion de points attribuée à chacune des parties ?

Il n'y a pas forcément deux parties, Le barème dépendra de chaque sujet

5. Les candidats auront-ils droit à leur documentation personnelle ou disposeront-ils de ressources annexées au sujet ?

Pour aucune des questions, y compris celles en relation avec le thème de veille, les candidats n'auront pas accès à leur documentation personnelle. Sur la veille, nous n'envisageons pas d'insérer systématiquement des ressources annexées. Les questions sur la veille visent à évaluer la capacité à utiliser les connaissances pour construire une réflexion. En revanche sur les autres questions des documents nécessaires seront joints en annexe, sans pour autant prétendre à une exhaustivité

6. Est-ce que les deux parties du sujet seront distribuées en début d'épreuve (ce qui laisserait le candidat libre de la gestion de son temps mais avec le risque de le voir privilégier l'une des deux parties au détriment de l'autre)

Oui, il y aura un seul sujet